



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

BUREAU DES PERSONNELS TECHNIQUES  
ET SPECIALISES

REF : 12101106192

AFFAIRE SUIVIE PAR : François MOREDDU  
Tél. : 01.40.57.92.92  
FAX : 01.40.57.98.00

A Paris, le 6 JAN. 2012

**Le directeur des ressources humaines**

à

**Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux**  
*(liste des destinataires in fine)*

**OBJET** : taux de promotion 2012 pour les personnels techniques et spécialisés.

**PJ** : Une.

Ainsi qu'il l'a été indiqué à vos représentants au sein des différentes commissions administratives paritaires des filières techniques, des systèmes d'information et de communication (SIC), et sociale, lors des commissions de l'automne traitant des avancements, il a été demandé au ministère de la fonction publique et au ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat la reconduction pour l'année 2012 des taux de promotion obtenus lors du précédent triennal (2009-2011) par le ministère de l'intérieur.

J'ai le plaisir de vous confirmer que ces taux ont été pour la grande majorité d'entre eux reconduits à l'identique.

Deux exceptions sont toutefois à relever :

- pour ingénieur principal des SIC, le taux a été réduit de 13% à 12%,
- pour technicien SIC de classe exceptionnelle, il a été réduit de 10% à 8%.

Les travaux conduits par les différentes CAP sont donc validés, ainsi que les tableaux d'avancement d'ores et déjà diffusés.

L'arrêté établissant les taux de promotion 2012 est en cours de publication au journal officiel. Vous en trouverez d'ores et déjà une copie ci-jointe pour votre information.

Pour plus d'informations, contactez  
la sous-direction des ressources humaines

ADRESSE POSTALE : PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 – STANDARD : 01.49.27.60.60  
ADRESSE INTERNET : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) Nathalie COLIN

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 28 décembre 2011 fixant pour l'année 2012 les taux de promotion pour l'avancement de grade des corps des personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur**

NOR : IOCA1131212A

Par arrêté du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration en date du 28 décembre 2011, les taux de promotion permettant, en application du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2005 de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2012 dans les corps des personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur sont fixés à l'annexe jointe au présent arrêté.

#### ANNEXE

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLE
<i>Corps des ingénieurs des services techniques</i> (régé par le décret n° 2005-1304 du 19/10/2005 modifié)	
Ingénieur principal des services techniques	13 %
<i>Corps des contrôleurs des services techniques et du matériel</i> (régé par le décret n° 97-259 du 17/03/1997 modifié)	
Contrôleur de classe supérieure des services techniques et du matériel	20 %
Contrôleur de classe exceptionnelle des services techniques et du matériel (conformément aux dispositions du décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 les nominations s'effectueront pour les deux tiers par la voie de l'examen professionnel et pour un tiers au choix)	7 %
<i>Corps des contremaîtres</i> (régé par le décret n° 92-1119 du 02/10/1992 modifié)	
Contremaître principal	10 %
<i>Corps des adjoints techniques</i> (régé par le décret n° 2006-1761 du 23/12/2006)	
Adjoint technique de 1 <sup>re</sup> classe	30 %
Adjoint technique principal de 2 <sup>e</sup> classe	25 %
Adjoint technique principal de 1 <sup>re</sup> classe	10 %
<i>Corps des assistants de service social</i> (régé par le décret n° 91-783 du 01/08/1991 modifié)	
Assistant de service social principal	8 %

CORPS ET GRADES	TAUX APPLICABLE
<i>Corps des ingénieurs des systèmes d'information et de communication</i> (régis par le décret n° 84-238 du 29/03/1984 modifié)	
Ingénieur principal des systèmes d'information et de communication (conformément aux dispositions du décret n° 84-238 du 29 mars 1984 les nominations s'effectueront pour les deux tiers par la voie de l'examen professionnel et pour un tiers au choix)	12 %
<i>Corps des techniciens des systèmes d'information et de communication</i> (régis par le décret n° 2000-798 du 24/10/2000 modifié)	
Technicien des systèmes d'information et de communication de classe supérieure	20 %
Technicien des systèmes d'information et de communication de classe exceptionnelle (conformément aux dispositions du décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 les nominations s'effectueront pour un les deux tiers par la voie de l'examen professionnel et pour un tiers au choix)	8 %
<i>Corps des agents des systèmes d'information</i> (régis par le décret n° 69-904 du 29/10/1969 modifié)	
Agent des systèmes d'information et de communication du 2 <sup>e</sup> groupe	14 %
Agent des systèmes d'information et de communication du 1 <sup>er</sup> groupe	14 %

## DESTINATAIRES IN FINE

**Madame Christine MAROT**

Secrétaire générale du syndicat national des personnels de  
préfecture Force Ouvrière  
8, Rue de Penthièvre  
75800 Paris

**Monsieur Edmond AICHOUN**

Secrétaire général du syndicat national Force Ouvrière des  
Personnels de l'administration centrale et des services  
Rattachés du MI  
11, Rue des Saussaies – Cour Brossolette  
75800 Paris

**Madame Joëlle ROY**

Secrétaire nationale du syndicat des personnels civils  
Force Ouvrière de la gendarmerie  
DGGN  
35, Rue Saint-Didier  
75775 Paris Cédex 16

**Madame Ludivine JALINIÈRE**

Secrétaire nationale de la fédération Interco-CFDT  
47/49 , Avenue Simon Bolivar  
75950 Paris Cédex 19

**Monsieur Farid ORSO-MANZONETTA**

Secrétaire général du syndicat CFDT des personnels  
de l'administration centrale  
7, Rue Nélaton  
75015 Paris

**Monsieur Paul AFONSO**

Secrétaire général de l'Union nationale des syndicats  
Autonomes intérieur (administratifs, techniques, spécialisés)  
Préfecture de la Haute-Garonne  
1, Place Saint-Etienne  
31038 Toulouse Cédex

**Monsieur Richard RIBES**

Secrétaire général du syndicat autonome des préfetures et  
de l'administration centrale du MI  
11, Rue des Saussaies  
Cour Brossolette  
75800 Paris

**Monsieur Patrick DEGEMBE**

Secrétaire national de l'union des personnels des  
Préfectures CGT (USPP-CGT)  
Case 547  
263, Rue de Paris  
93516 Montreuil Cédex

**Madame Catherine CUENCA**

Secrétaire nationale du syndicat CGT des  
systèmes d'information et de communications du MI  
CGT-SIC  
STI-CGT  
37, Boulevard Périer  
13008 Marseille

**Monsieur Christian BOISSIN**

Secrétaire général du syndicat national Force Ouvrière  
des systèmes d'information et de communication du MI  
7, Rue Nélaton  
75015 Paris